

# Catalogue des mesures VILLEVERTE SUISSE

## Objectifs et instructions

Le catalogue des mesures représente l'élément essentiel du projet de «Villevorte Suisse» et par là même le processus de la certification. Il fournit des instructions concrètes aux responsables du Vert public pour l'obtention d'un développement, d'une planification et d'une gestion durables des espaces verts de leur ville, ainsi que pour une production ou acquisition écologiques.

Par souci de simplicité, c'est le terme de «ville» qui est utilisé. Il s'applique par analogie aux communes. Si une ville n'est pas à même de fournir les prestations requises par une mesure ou qu'elle ne les fournit qu'en partie par son propre personnel, elle est obligée à veiller à ce qu'un tiers ou des fournisseurs répondent aux critères exigés. Si des prescriptions légales régissent la mise en pratique d'une mesure, elles doivent impérativement être respectées.

Nr.	Désignation	Description	nombre max. de points	pour l'Or min.	pour l'Argent min.
-----	-------------	-------------	-----------------------	----------------	--------------------

## Processus de conduite

### DS Direction stratégique

**Les instruments de direction stratégiques sont la base d'une réalisation durable des objectifs communs.**

DS1	Principe directeur	La ville dispose d'un principe directeur qui définit l'existence, l'état, le développement et un rapport durable avec le Vert public.	8		
DS2	Concepts, stratégies	La ville dispose de concepts ou/et stratégies qui concrétisent les buts du principe directeur et définissent les mesures correspondantes.	12	8	6
DS3	Analyse de la situation, inventaires	La ville dispose d'analyses de la situation et d'états des lieux concernant la durabilité et l'état de la biodiversité de ses zones vertes et les met à jour périodiquement. Un système d'indicateurs ou semblable démontre le développement quantitatif et qualitatif dans toutes les trois dimensions.	6		
DS4	Culture d'entreprise	La culture d'entreprise est définie et communiquée: valeurs, buts, tâches, compétences sont clairs; cadre, flux d'information et procédures sont définis et appliqués. L'échange est entretenu étroitement avec d'autres organismes (local, régional, cantonal).	6		
DS5	Prestations préliminaires par le biais des labels	La ville est certifiée selon un système de management (p.ex. ISO norme 9001,14001) ou un autre label qui se modèlent sur les standards de qualité. Elle vise une amélioration continue en qualité de produits, de processus et de services. Ces prestations sont accompagnées par des audits réguliers.	8		

No.	Désignation	Description	nombre max. de points	pour l'Or min.	pour l'Argent min.
-----	-------------	-------------	-----------------------	----------------	--------------------

## PF Personnel et finances

**Les ressources personnelles et matérielles sont utilisées de manière économique et ciblée.**

PF1	Politique du personnel	Dans la "branche verte", la ville est un employeur attrayant qui peut recruter du personnel qualifié. Les ressources en personnel correspondent aux tâches et buts en vue d'une gestion durable des espaces verts et sont pourvues proportionnellement au reste de l'administration municipale. La responsabilité sociale a une grande importance au sein de l'Office.	8		
PF2	Implication du personnel	Buts, tâches et mesures sont définis en commun avec le personnel, en fonction des différents échelons. Ainsi, des solutions constructives d'amélioration continue sont développées que le personnel met en pratique avec une implication et motivation importantes.	6		
PF3	Formation et formation continue du personnel	La ville encourage et exige une formation continue en fonction des groupes cibles pour l'ensemble des employés, notamment dans le domaine de la gestion des espaces verts durable. La ville propose des places d'apprentissage dans la "branche verte".	12	10	8
PF4	Sécurité au travail	La ville dispose d'un concept exhaustif pour ce qui est de la sécurité et la santé au travail, dans le but d'assurer la santé, la performance et la motivation des collaborateurs. Le concept comprend au moins: principe directeur, organisation, analyse des risques, plan des mesures, formation et formation continue, organisation des urgences, planification des audits.	10		
PF5	Directives	La ville met en œuvre les directives qui permettent de planifier et d'offrir des prestations ciblées et optimisées en termes de coûts. Les instruments comprennent les domaines de la planification financière, investissements, budgétisation, contrôle des comptes, indicateurs des finances et de performance. La structure des coûts de l'Office dans le domaine du Vert public (personnel, installations, matériel) est transparente pour tous.	8		
PF6	Benchmarking	La ville participe régulièrement à des projets de benchmarking, elle cultive un échange d'expériences continu et se modèle sur les exemples de 'best practice'.	8		
PF7	Ressources financières	La ville met à disposition les ressources financières nécessaires pour le Vert public proportionnellement au budget global (investissements et compte courant).	10		

No.	Désignation	Description	nombre max. de points	pour l'Or min.	pour l'Argent min.
-----	-------------	-------------	-----------------------	----------------	--------------------

## CC Communication et coopération

**Le public est largement informé et les processus participatifs sont encouragés.**

CC1	Communication	La ville mène une politique de communication concrète en fonction des groupes cible, tout en prenant en compte, de manière appropriée, les aspects de la durabilité et du Vert public. La mise en pratique et les détails sont clairement définis.	10	8	6
CC2	Marketing du site	Dans le marketing de son propre site, la ville met l'accent sur les espaces verts en tant qu'éminent facteur de qualité de vie. Son service de promotion du site accompagne ou soutient des projets du Service des espaces verts qui contribuent à l'amélioration et à l'attrait de la ville en termes de lieu de travail et de résidence.	6		
CC3	Processus participatifs	Pour ce qui est des projets dans le secteur Vert, les parties intéressées (usagers, associations de quartier, habitants, organisations environnementales, etc.) sont impliquées dans le processus le plus tôt possible. Elles ont le droit de soumettre des propositions qui peuvent être utilisées, après examen/évaluation pour la planification des projets.	8		
CC4	Incitations et assistance aux projets	La ville s'engage dans des projets privés et semi-publics afin d'encourager et de mettre en pratique des procédures, des produits et des services innovants dans le domaine du Vert public. Elle crée des incitations pour la gestion des surfaces de tiers avec le but de la durabilité et de la protection de l'environnement naturel.	6		
CC5	Autres espaces urbains	D'autres espaces urbains, notamment les surfaces données à bail, sont utilisés et exploités de manière durable. Les exigences sont réglées par contrat.	6		

## Processus essentiels

No.	Désignation	Description	nombre max. de points	pour l'Or min.	pour l'Argent min.
-----	-------------	-------------	-----------------------	----------------	--------------------

### PCC Planification, conception et construction

**Une planification à long terme et une construction durable représentent la base pour des espaces non bâtis adaptés à leur utilisation et en respect avec l'environnement.**

PCC1	Planification et utilisation des espaces verts et des espaces non bâtis	Les espaces publics non bâtis sont planifiés et conçus de manière à garantir un approvisionnement et une utilisation aussi larges que possible, ainsi qu'une haute qualité (biodiversité, conception).	8		
PCC2	Principes de conception et construction	Pour ce qui est de la conception de projets concrets et de la construction, les Services collaborent en prenant en compte l'ensemble du cycle de vie d'une installation, à savoir de la construction jusqu'à la démolition ou l'assainissement, en passant par l'entretien. La conception de projets concrets est coordonnée avec les responsables de l'entretien et de l'utilisation. On veille à l'usage de matériaux régionaux.	12	8	6
PCC3	Entretien de construction, assainissement	Dans le cadre de petits travaux d'entretien ou d'assainissement, on veille à la bonne utilisation de l'installation, à l'usage de matériaux régionaux, ainsi qu'à la protection du sol et des éléments verts.	6		
PCC4	Utilisation des végétaux, concept de plantations	Dans l'utilisation des végétaux et le concept de plantations, les facteurs phytosociologiques et climatiques sont pris en compte afin de générer des plantations durables et adaptées au site. D'autres aspects sont également pris en compte, tels que la diversité de structures, la qualité des substrats et les dimensions de la zone d'enracinement.	12		
PCC5	Cadastre des espaces verts et des arbres	La ville dispose d'un Cadastre des espaces verts et des arbres, qui contient des informations spécifiques et actuelles concernant les plantes, les espaces verts et les installations. Ces informations peuvent être visualisées sous une forme adéquate.	8		
PCC6	Règlements concernant les projets privés ou publics	Dans ses dispositions ou réglementations concernant les projets publics et privés, la ville prévoit l'intégration et la concrétisation des principes de la durabilité lors de l'aménagement extérieur. Une grande attention est prêtée aux aménagements extérieurs naturels.	10	6	4
PCC7	Directives pour les appels d'offres concernant des projets publics	Dans ses appels d'offres concernant des projets publics et des concours de projet, la ville fixe des exigences précises quant à la durabilité des aménagements extérieurs.	6		
PCC8	Planification d'irrigation et de drainage	La ville donne des directives contraignantes afin que les eaux météoriques soient dosées et puissent s'infiltrer. Les installations et la couverture végétale sont conçues de manière à éviter ou réduire l'irrigation ou à l'effectuer à l'aide des eaux pluviales.	8		

No.	Désignation	Description	nombre max. de points	pour l'Or min.	pour l'Argent min.
PCC9	Jardins historiques	La ville dresse un inventaire de ses jardins historiques dignes de protection et définit les mesures de protection et la marge de développement. Les travaux d'entretien et d'assainissement sont réglés dans les plans de gestion des jardins historiques.	6		
PCC10	Chantiers et manifestations	Sur les chantiers et lors de manifestations, une haute priorité est apportée à la protection du Vert, du sol et de l'environnement. Les coûts sont imputés selon le principe de causalité.	6		

## Pro Production

### La production et l'utilisation des plantes se font de manière bio-conforme.

Pro1	Energie et techniques	La consommation d'énergie est minimisée. Des sources d'énergie renouvelables et des technologies efficaces sur le plan énergétique sont préférées, surtout pour le chauffage et l'isolation des serres.	8		
Pro2	Apport de matériel de multiplication	La ville préfère l'apport de matériel de multiplication biologique et de provenance régionale.	6		
Pro3	Substrats	La ville utilise des substrats biocompatibles contenant un taux de tourbe aussi faible que possible et du compost d'origine régionale.	8		
Pro4	Nutrition des plantes	La ville emploie des mesures de fertilisation durables (en fonction des besoins, engrais organiques bio-conformes, évitement du lessivage d'éléments nutritifs) et prend des mesures pour la structure et le maintien de la fertilité du sol.	10	6	4
Pro5	Arbres et ligneux	La production propre d'arbres et de ligneux est écologique et ménage les ressources, ce qui est une condition de base pour une plantation durable à long terme.	8		
Pro6	Désherbage et protection des plantes	La production se fait sans apport d'herbicides. La ville prend des mesures de prévention (y compris l'utilisation d'auxiliaires) afin de maîtriser les ravageurs, les maladies et la croissance. Si lesdites mesures ne suffisent pas, des produits phytosanitaires bio-compatibles qui respectent les auxiliaires sont utilisés de manière ciblée.	12	8	6
Pro7	Irrigation	Une irrigation économe en eau est effectuée selon les besoins. Si possible, les eaux pluviales sont utilisées.	6		

No.	Désignation	Description	nombre max. de points	pour l'Or min.	pour l'Argent min.
-----	-------------	-------------	-----------------------	----------------	--------------------

## GE Gestion et entretien

**Les ressources naturelles sont utilisées de manière respectueuse, les apports de polluants réduits et l'entretien différencié.**

GE1	Concepts de gestion, plans de gestion	La gestion des espaces verts s'effectue selon des concepts ou des plans d'entretien. Ces concepts définissent les objectifs d'entretien et les mesures permettant un entretien différencié, respectueux des ressources et axé sur l'utilisation, avec contrôle d'efficacité.	12	8	6
GE2	Soins aux arbres	Afin d'augmenter la longévité de ses arbres, la ville effectue des soins aux arbres respectueux, réguliers et adéquats, conformément à la biologie de l'arbre. Des contrôles de sécurité réguliers ont lieu.	12	8	6
GE3	Traitement du sol	La ville gère ses sols avec ménagement. Des mesures ciblées maintiennent ou améliorent la structure du sol, favorisent les organismes du sol ou évitent l'apport des substances nocives, l'érosion et le compactage du sol.	10		
GE4	Mécanisation et techniques	La ville utilise les machines et les outils de manière compatible avec l'environnement et efficace sur le plan énergétique. Des sources d'énergie renouvelables et des technologies efficaces sur le plan énergétique sont préférées.	8		
GE5	Nutrition des plantes	La ville emploie des mesures de fertilisation durables (en fonction des besoins, engrais bio-conformes, évitement du lessivage d'éléments nutritifs, structure et maintien de la fertilité du sol).	10		
GE6	Désherbage	La ville pratique des méthodes préventives et alternatives pour un désherbage sans herbicides.	12	8	6
GE7	Protection des plantes	La ville prend des mesures de prévention (y compris l'utilisation d'auxiliaires) afin de maîtriser ravageurs et maladies. Si lesdites mesures ne suffisent pas, des produits phytosanitaires bio-compatibles qui respectent les auxiliaires sont utilisés de manière ciblée.	10		
GE8	Irrigation	L'irrigation se fait selon les besoins et de manière à économiser l'eau.	6		
GE9	Nettoyage et élimination des feuilles mortes	Les mesures de nettoyage et l'élimination des feuilles mortes s'effectuent de manière différenciée, ménageant l'environnement et efficace sur le plan énergétique.	8		
GE10	Service hivernal	Le service hivernal s'effectue de manière planifiée, respectueuse de l'environnement, différenciée et contrôlée.	6		

No.	Désignation	Description	nombre max. de points	pour l'Or min.	pour l'Argent min.
-----	-------------	-------------	-----------------------	----------------	--------------------

## Bio Biodiversité

### La diversité de la flore et faune indigènes est encouragée.

Bio1	Relevés sur la biodiversité et documentation du développement	La ville recense sa biodiversité. Les développements sont documentés, également par rapport aux mesures prises (contrôle d'efficacité).	10		
Bio2	Conservation, mise en réseau et création de nouveaux habitats	La ville dispose de mesures et d'instruments de planification concrets pour la conservation, la valorisation ou l'augmentation des habitats existants, ainsi que pour la création de nouveaux habitats pour la flore et la faune indigènes. Les zones vertes sont interconnectées et reliées à l'espace rural/périurbain.	12	8	6
Bio3	Habitats et niches sur bâtiments	A l'aide de dispositions relatives à la construction et d'informations destinées aux planificateurs, maîtres d'ouvrage et propriétaires, la ville promeut la création et le maintien d'habitats et d'endroits de nidification sur les bâtiments. Pour les immeubles publics il existe des directives en la matière.	6		
Bio4	Définition des surfaces prioritaires pour la biodiversité	Les habitats qui sont particulièrement précieux du point de vue biologique, sont définis comme surfaces privilégiées et développés. Leur intégrité est assurée.	6		
Bio5	Plantes indigènes	La ville préfère l'emploi de plantes indigènes et définit des espaces qui ne doivent être végétalisés que de plantes indigènes ou de plantes adaptées au site. Pour la gestion des commandes, des listes de plantes appropriées sont définies de manière précise.	10	8	6
Bio6	Gestion des vieux arbres	La ville protège les vieux arbres et édicte des dispositions relatives à la gestion, aux soins et à l'abattage de vieux arbres.	8		
Bio7	Imperméabilisation des sols	L'imperméabilisation des sols dans les zones d'espaces disponibles doit être aussi peu étendue que possible. Lors de mesures d'assainissement, la ville réduit l'imperméabilisation des sols autant que possible et installe des revêtements perméables.	10		
Bio8	Gestion des espèces invasives (Neobiota)	Il existe un dispositif destiné à la gestion des espèces invasives (Neobiota) et des plans de mesures destinés à la mise en pratique.	10		
Bio9	Végétalisation des toits	Pour les constructions nouvelles tout comme pour les assainissements de toits plats, le Règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire prévoit des végétalisations des toits naturelles. Les prescriptions définissent également les aspects qualitatifs.	8		

No.	Désignation	Description	nombre max. de points	pour l'Or min.	pour l'Argent min.
-----	-------------	-------------	-----------------------	----------------	--------------------

## Processus de soutien

### Acq Acquisition

**Un haut degré de durabilité dans l'ensemble des produits acquis et des services sous-traités est garanti.**

Acq1	Directives de soumission	Les directives de soumission de la ville contiennent les exigences précises relatives aux trois aspects de la durabilité pour chaque phase du processus.	10	8	6
Acq2	Machines, véhicules, outils	Lors de l'acquisition de machines, véhicules et outils, la durabilité pendant l'ensemble du cycle de vie est prise en compte.	6		
Acq3	Directives d'achat	L'achat de produits et le choix des fournisseurs se basent sur des directives qui, outre les critères économiques, tiennent également compte des critères qualitatifs, sociaux et écologiques. Des organismes génétiquement modifiés ne sont pas achetés.	6		

### L Logistique

**Les processus logistiques présentent un standard élevé pour ce qui est de la durabilité.**

L1	Gestion des matières recyclables	Le principe "éviter, recycler, éliminer, composter, réutiliser" est appliqué dans tous les domaines de la gestion des matières recyclables. Les distances de transport doivent rester les plus courtes possibles.	8		
L2	Transport	Les transports de personnes, de matériel et de machines sont planifiés, continuellement optimisés et contrôlés. Une grande valeur est prêtée aux aspects environnementaux.	6		

### In Intrants

**L'utilisation des intrants s'effectue de manière minutieuse et contrôlée.**

In1	Compost	Le compost est produit à partir de matières premières irréprochables; il parcourt un processus de décomposition naturel et il est soumis à un contrôle de qualité.	6		
In2	Stockage, inventaire des intrants	L'inventaire, la désignation et l'utilisation des intrants sont documentés et disponibles à tout moment. Les prescriptions relatives à une utilisation compétente et un stockage correct sont connues et observées.	6		



No.	Désignation	Description	nombre max. de points	pour l'Or min.	pour l'Argent min.
-----	-------------	-------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

## **MFS Mesures facultatives supplémentaires**

**Les initiatives sont encouragées et rétribuées.**

MFS1	Mesure facultative dans les processus de conduite		6		
MFS2	Mesure facultative dans les processus essentiels		6		
MFS3	Mesure facultative dans les processus essentiels		6		
MFS4	Mesure facultative dans les processus essentiels		6		
MFS5	Mesure facultative dans les processus de soutien		6		

Version adoptée le 18/06/2015 par le comité directeur